Fondation Jean Jaurès

Société

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : POURQUOI ET COMMENT ALLER PLUS LOIN ?

Jean-Paul Ciret

16/02/2017

Quel bilan tirer du plan national pour l'éducation artistique et culturelle, voulu par François Hollande et mis en œuvre par les gouvernements de Jean-Marc Ayrault puis de Manuel Valls ? Quels obstacles demeurent et quelles propositions formuler pour aller plus loin ? L'Observatoire de la culture de la Fondation Jean-Jaurès a réuni une quinzaine d'acteurs de l'éducation artistique et culturelle, chercheurs, artistes, responsables ministériels, élus, cadres territoriaux, responsables d'institutions culturelles et responsables associatifs pour faire le point.

Synthèse des débats et énoncé des propositions, par Jean-Paul Ciret, médiateur du séminaire :

En 2012, l'annonce par François Hollande d'un grand plan national pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) a suscité un mouvement d'espoir, voire d'enthousiasme de la part des acteurs qui, depuis plusieurs décennies, animaient des expériences remarquables et souhaitaient voir mise en place une politique permettant leur généralisation.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a posé les bases du plan national promis par le président de la République. Son article 10, modifiant l'article L121-6 du code de l'Éducation affirme : « L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques ».

Pour concrétiser cette politique, le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture ont choisi de faire porter leurs efforts sur la mise en place et la généralisation de « parcours d'éducation artistique et culturelle ». Le préambule de la circulaire d'application affirme : « La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de viser un égal succès de

tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés. Le parcours d'éducation artistique et culturelle a donc pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives de les relier aux expériences personnelles de les enrichir et de les diversifier. La mise en place du parcours doit à la fois formaliser et mettre en valeur les actions menées en leur donnant une continuité. »

Le 7 juillet 2016, le Haut conseil pour l'éducation artistique et culturelle a présenté, sous l'égide des deux ministres, une charte qui vient consolider et compléter les objectifs assignés à l'EAC en soulignant les valeurs sociales dont elle est porteuse. Par rapport aux textes antérieurs, la charte proposée par le Haut conseil prend en compte deux demandes constantes des acteurs de l'EAC : la notion d'éducation par l'art et la nécessité de développer un travail de recherche spécifique.

Tout est dit ou presque dans les textes, des actes ont été posés, mais, cependant, plus de deux ans après sa mise en œuvre, le nouveau plan national semble décevoir et donner le sentiment d'un aménagement technique de mesures déjà existantes plutôt que d'un nouveau souffle au service d'un projet politique. Une sorte de décalage entre les ambitions affichées et les moyens mis en œuvre.

Peut mieux faire

Commençons par reconnaître que des erreurs ont été commises qui expliquent pourquoi, malgré des avancées indiscutables, un sentiment de désenchantement demeure. La première vient de la concordance entre l'annonce d'un grand plan et la diminution du budget du ministère de la Culture et de la Communication qui affecta tout particulièrement les crédits dédiés à l'EAC. Difficile, en effet, d'afficher une grande ambition et de réduire, dans le même temps, les moyens qu'on y consacre même si, en la matière, le succès ne dépend pas que de la hauteur des financements. Cette discordance a donc créé une incompréhension préjudiciable à la bonne perception de la mise en œuvre du nouveau plan. Les mesures de rattrapage prises dans le cadre du budget pour 2017 arrivent sans doute trop tardivement pour effacer la déception initiale.

La deuxième erreur est liée à la réforme des rythmes scolaires. Beaucoup souhaitaient que l'on profite de cette opportunité pour inscrire l'EAC dans le quotidien de l'éducation. On demandait du temps et de l'espace, une inscription dans les programmes ou une liaison forte avec les enseignements au profit d'une évolution des pratiques pédagogiques. Un autre choix a été fait qui repose essentiellement sur le périscolaire, le temps après l'école, confirmant ainsi une séparation des tâches ancienne mais vivace : à l'école les enseignements artistiques ; au temps après l'école l'action culturelle. Cette séparation, assez fortement marquée dans le texte de loi et les premières

circulaires d'application sur le parcours artistique, a depuis été atténuée tout particulièrement dans la charte du Haut conseil. Cette inflexion, cependant, relève davantage du discours que de la pratique. Le rêve était sans doute trop grand, l'ambition trop forte, pour reprendre l'expression de Jean-Gabriel Carrasso, mais la déception est bien réelle.

Ce que l'on regrette, enfin, c'est l'absence de stratégie au service des ambitions affichées. Celles-ci sont considérables : généraliser l'EAC de la maternelle à l'université ; faire que tous les jeunes puissent mener, tout au long de leur scolarité, un parcours artistique et culturel diversifié mais cohérent alliant acquisitions de connaissances, analyses critiques et pratiques personnelles. Sachant d'où l'on part, il y faudrait des moyens considérables qui font précisément défaut. Insuffisance des budgets et, tout autant sinon plus, insuffisance de professionnels formés et convaincus de l'importance de la tâche. La suppression, sous l'ère Sarkozy, de la formation initiale des enseignants a aggravé une situation déjà peu satisfaisante. Rétablies par François Hollande, ces formations n'accordent cependant que de trop rares créneaux à l'EAC quand celle-ci ne sert pas tout simplement de variable d'ajustement à des emplois du temps trop contraints. Former à l'EAC oui, mais s'il reste du temps ! Les générations d'enseignants, mais aussi d'animateurs, formés dans le cadre des mouvements d'éducation populaire n'ont pas été remplacées. Or, comment développer l'EAC sans acteurs compétents parce qu'expérimentés ? Faute de s'attaquer à cette question, les ambitions risquent de rester des rêves.

Regrets et erreurs ne doivent pas faire oublier les aspects positifs du bilan. Il n'est pas secondaire que l'EAC soit désormais inscrite dans un texte de loi. Après 1983 et le protocole d'accord culture/éducation, après la période 1993-1997 et la politique des sites expérimentaux qui marque les débuts de la territorialisation des politiques d'EAC, après 2000 et le plan Lang-Tasca, la loi de programmation et de refondation fait de l'éducation artistique et culturelle une obligation légale et non plus seulement une pratique souhaitable. Même s'il reste quelques incohérences entre les différents textes parus au cours du quinquennat de François Hollande, les notions, les principes, la terminologie sont désormais fixés et l'EAC campée sur ses trois pieds : connaissances, découvertes et pratiques.

Malgré les craintes, l'organisation de l'EAC autour d'un dispositif central, le parcours d'éducation artistique et culturelle, représente une avancée importante. Ce dispositif national permet notamment de fédérer et de mettre en cohérence les enseignements artistiques spécialisés et les nombreux dispositifs d'action culturelle inventés au fil du temps et qui sont restés en place de réforme en réforme. La publication d'un référentiel, à la disposition de tous les acteurs, fournit une base commune et facilite ainsi le montage de projets pluridisciplinaires et transversaux.

Les chiffres eux-mêmes sont positifs. En 1990, on ne comptait que 4 à 5% d'élèves bénéficiant de l'EAC. En 2015, ils étaient 35%. De la même façon, le nombre de conventions passées entre les rectorats, les DRAC et les collectivités locales est en augmentation constante. On assiste donc à une indéniable progression de la diffusion de l'EAC sur l'ensemble du territoire d'autant plus que cette approche quantitative ne tient pas compte de ce que font réellement l'ensemble des communes. L'ensemble des spécialistes qui sont intervenus au cours du séminaire déplore d'ailleurs ce manque d'informations sur la réalité du terrain. Comment penser le renouveau de l'EAC si on ne sait pas précisément ce qui se passe ? Il faut pouvoir disposer de chiffres fiables et exhaustifs, établis selon une méthodologie transparente et pouvoir ainsi comparer ce qui est comparable. Mais, pour un bilan complet, l'approche quantitative et statistique ne saurait suffire ; il faut aussi pouvoir développer une approche qualitative selon des méthodes aussi scientifiques que possible. Chercheurs et services spécialisés des ministères devraient pouvoir y travailler de concert.

Doit mieux faire

Un premier bilan satisfaisant mais qui montre que de nouveaux progrès sont possibles et de plus indispensables car, tant pour la lutte contre l'échec scolaire que pour le renforcement de l'égalité des chances, l'éducation artistique et culturelle constitue, plus qu'un outil efficace, une méthode qui a fait ses preuves.

On a fixé beaucoup d'objectifs à l'EAC ; trop peut-être ? La circulaire de 2005 mettait la barre très haut : « L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des enfants et des jeunes. Elle vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques enseignés ; elle joue un rôle essentiel en matière de valorisation de la diversité des cultures et des formes artistiques. Elle contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun. L'éducation artistique et culturelle renforce la dimension culturelle dans l'ensemble des disciplines ; elle permet l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage. Elle conforte la maîtrise des langages, notamment de la langue française, en développant les capacités d'analyse et d'expression. Elle prépare ainsi au choix et au jugement, participe à la formation d'un esprit lucide et éclairé, et concourt à l'apprentissage de la vie civique et sociale. Ainsi comprise l'éducation artistique et culturelle englobe et dépasse le domaine des enseignements artistiques proprement dits qui sont, à l'école, de la responsabilité de l'Éducation nationale. Elle s'étend à l'ensemble des domaines des arts et de la culture, entendu comme cet héritage commun, à la fois patrimonial et contemporain, qui participe pleinement de la culture humaniste. Elle concourt enfin au renouvellement des publics des institutions culturelles. » Difficile de demander plus ou mieux !

La loi de 2013 propose une vision plus concise : « L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. » Des objectifs centraux pour la mise en œuvre de politiques éducatives et culturelles, d'autant plus que d'autres ont été affirmés ou réaffirmés au fil de circulaires d'application. Ainsi, la feuille de route conjointe de l'Éducation nationale et de la Culture pour 2015-2017 ajoute : « Par l'exploration des grands domaines des arts et de la culture, l'éducation artistique et culturelle contribue enfin à la construction d'une culture partagée, forte d'apports patrimoniaux et contemporains, populaires et savants, nationaux et internationaux. » Elle poursuit : « Les démarches d'éducation artistique et culturelle, en inscrivant les pratiques personnelles dans un cadre collectif, en mobilisant la diversité des enseignements au-delà des frontières disciplinaires et en favorisant les démarches pédagogiques innovantes, constituent également un outil dont la communauté éducative peut se saisir pour poursuivre des objectifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire, de réussite éducative en général, et au-delà, de formation du futur citoyen. »

L'abondante littérature consacrée à l'EAC ne dit pas autre chose. Philosophes, sociologues, psychologues ou pédagogues en sont d'accord : la construction de la personnalité qui nécessite de pouvoir distinguer mais aussi de lier connaissances et émotions, réalité et fiction passe par la fréquentation des arts, ainsi que le résume Emmanuel Wallon. Ces convictions anciennes se heurtent pourtant encore à de fortes résistances alors même que de multiples expériences ont prouvé l'efficacité de l'intrusion des arts dans le système éducatif. Car les exemples ne manquent pas, qu'il s'agisse de projets portés par de grandes institutions culturelles ou des structures associatives locales. Ceux liés à la musique ou au théâtre sont les plus médiatisés, car souvent les plus spectaculaires, mais c'est aujourd'hui l'ensemble des disciplines artistiques, y compris les disciplines non académiques (slam, hip-hop, rap), qui sont sollicités. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire l'inventaire, mais plutôt de se demander que faire pour que l'on puisse enfin passer de l'expérience à la généralisation. Ce n'est pas parce que cet objectif semble inatteignable à court terme qu'il faut y renoncer, lorsque l'on sait que la pratique artistique est particulièrement utile à ceux qui se sentent exclus du système éducatif et culturel car n'en possédant pas les codes.

Alors, que faire ?

Tout le monde en est d'accord : ce n'est pas de nouveaux textes réglementaires, de nouveaux rapports, de longues listes de mesures nouvelles dont nous avons besoin. Inutile également de débattre à nouveau d'une question qui a longuement occupé le ministère de l'Éducation et celui de la Culture, celle d'une gouvernance institutionnelle propre à l'EAC. Si l'on veut progresser, aller plus

loin que ce qui a déjà été fait, toucher ceux qui en ont le plus besoin, il faut savoir concentrer les efforts et les moyens sur les actions susceptibles d'avoir les effets d'entraînement les plus forts ; en quelque sorte se contenter d'aller à l'essentiel.

L'essentiel c'est d'abord de pouvoir s'appuyer sur des acteurs compétents parce que formés. Concevoir et mener à bien des projets d'éducation artistique et culturelle ne s'improvise pas ; cela nécessite connaissances et expérience. Or, dans leur très grande majorité, les enseignants ne disposent ni de l'expérience ni des connaissances nécessaires faute d'avoir reçu une formation spécifique. La pratique de l'EAC exige en effet des compétences particulières pour faire converger les notions d'histoire, de littérature et d'histoire de l'art avec les pratiques artistiques. Il faut donc **préparer et financer un plan Marshall pour la formation des enseignants**. D'abord donner une véritable place à l'EAC dans la formation initiale délivrée dans les ESPE afin qu'elle soit considérée par les enseignants comme une dimension essentielle de l'éducation et non comme un supplément facultatif. Elle doit revêtir un caractère obligatoire et ne plus être cantonnée au « temps restant disponible ». Mais il faut également faire un investissement massif dans la formation continue afin de toucher le plus rapidement possible l'ensemble du corps enseignant et pas seulement les nouveaux entrants.

L'essentiel c'est aussi de soutenir et d'accompagner les acteurs sur le terrain, ce qui implique un pilotage politique fort, territorialisé et doté de moyens. À la création d'une nouvelle instance de gouvernance, il faut préférer la tenue de comités interministériels réguliers sur des questions précises pour savoir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et comment y remédier. L'État doit impulser, animer et assurer une équitable répartition des moyens, mais après il faut laisser les collectivités territoriales opérer. À ce titre, il est indispensable de renforcer les moyens dont disposent les instances de pilotage régionales et départementales dont les missions prévues par les textes sont immenses mais qui ne disposent que de trop faibles moyens spécifiques. En complément de ce pilotage institutionnel, il faut mettre en place un pilotage pédagogique en créant **un pôle national de référence**. Il ne s'agirait pas d'un simple observatoire statistique (ce qui serait déjà utile) mais fondamentalement d'un outil politique d'impulsion, de développement et d'animation des pratiques. Un lieu indépendant d'échanges d'évaluation voire de production, un centre de ressources pour les professionnels mais aussi pour le public notamment celui des parents. Enfin, puisque l'EAC implique l'intervention d'intervenants divers (enseignants, artistes, animateurs), que le montage des projets nécessite des partenariats multiples, il faut faciliter la création de **réseaux d'échange et de partage des réussites comme des échecs**. Si la communication virtuelle doit en faciliter la création et le dynamisme, il serait dommage de renoncer pour autant à la tenue de rencontres réelles, universités d'été comme d'hiver, seules capables de souder des équipes et de permettre des rencontres, fondements de nouvelles idées.

L'essentiel c'est enfin des budgets dédiés et suffisants. Même si les budgets alloués par les ministères à l'EAC ont notablement progressé, ceux-ci restent insuffisants. Le recours quasi exclusif au mécénat, de la part de certains établissements publics, pour financer leurs projets ne semble pas acceptable dans la mesure où l'EAC fait partie des missions des établissements du ministère de la Culture. En 2012, une équipe autour de Jean-François Marguerin avait, pour le seul ministère de la Culture, fixé **un objectif de départ à 180 millions d'euros** qui devaient être prioritairement affectés aux territoires les moins bien équipés en ressources culturelles, pour atteindre progressivement 360 millions. Cinq ans plus tard, cet objectif reste malheureusement d'actualité. Si les finances publiques ne le permettent pas, pourquoi ne pas envisager une taxe sur les entreprises de divertissement, sur le modèle de ce qui a été fait avec succès pour le cinéma ?

Malgré son inscription dans la loi, malgré un consensus politique sur sa nécessité, **le développement de l'éducation artistique et culturelle reste un combat**. Combat pour qu'elle soit pleinement intégrée au processus éducatif ; combat pour qu'on y affecte des moyens à la hauteur des ambitions ; combat pour qu'elle soit reconnue comme un sujet d'étude et de recherche à part entière. Malgré des progrès certains, trop de réticences, trop de résistances demeurent, trop d'incompréhension aussi entre les différents intervenants craignant chacun de perdre une partie de leur pouvoir dans le travail collaboratif qu'elle exige. L'ensemble des participants au séminaire, que j'ai eu le plaisir d'animer, ont la conviction que ce combat peut être gagné si un gouvernement accepte de mettre fin aux querelles de frontières, qu'elles soient entre services ministérielles ou entre ceux de l'État et des collectivités locales, lance le plan de formation préalable nécessaire à toute nouvelle avancée et mette en place des instances de pilotage centrales et territorialisées.

Participants au séminaire

Christophe Blandin-Estournet, directeur du théâtre de l'Agora (Scène nationale d'Evry)
Marie-Christine Bordeaux, maître de conférences à l'université Stendhal de Grenoble, chercheure au GRESEC
Jean-Gabriel Carrasso, réalisateur, consultant, directeur de l'Oizeau rare
Gérard Cherqui, comédien, scénariste et réalisateur
Jean-Paul Ciret, président de Lieux publics, centre national de création des arts de la rue
Sandrine Doucet, députée de Gironde
Emmanuel Ethis, recteur, vice-président du Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle
Karine Gloanec Maurin, directrice de l'Observatoire de la culture de la Fondation
Jean-Marc Lauret, inspecteur honoraire de la création des enseignements artistiques et de l'action culturelle

Vincent Maestracci, inspecteur général de l'Éducation nationale
Jean-François Marguerin, administrateur civil, ministère de la Culture et de la Communication
Frédéric Merlo, acteur, association nationale des professeurs d'art dramatique
Corinne Poulain, directrice des affaires culturelles de Rennes-Métropole
Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine
André Santelli, expert au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication
Olivier Tur, chargé de mission au cabinet du ministre de la Culture et de la Communication
Emmanuel Wallon, professeur de sociologie politique à l'université Paris-Nanterre
Clara Wagner, directrice déléguée aux relations institutionnelles et internationales à la Philharmonie de Paris

Pour aller plus loin, retrouvez :

- le verbatim des débats ;
- l'évolution des budgets consacrés à l'éducation artistique et culturelle, analyse de **Jean-Marc Lauret** qui a été, plusieurs années durant l'un des principaux responsables de ce dossier au ministère de la Culture ;
- un article, à la signature de **Jean-Gabriel Carrasso**, qui développe le point de vue de ceux qui souhaitent une véritable éducation par l'art, plus qu'une éducation aux arts ;
- une présentation du travail accompli par la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, sous la direction de **Jean-François Marguerin** ;
- le rapport de **Sandrine Doucet**, députée de la Gironde, sur le sujet, publié fin janvier 2017. En prélude des discussions du séminaire, elle avait exposé les objectifs de la mission parlementaire que le Premier ministre lui avait confié, ainsi que ses premières constatations. Elle avait souhaité être en posture d'écoute, lors de cette session de travail, afin d'alimenter sa réflexion.